



SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

2018 – 2020 & 2020 – 2026

RAPPORT ANNUEL 2025



En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, le schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creil Sud Oise est un outil structurant et partagé au service du projet de territoire et de son évolution. Il a pour objectif de favoriser l'amélioration des services rendus à la population et leurs qualités, en répondant à plusieurs enjeux :

- des enjeux économiques et organisationnels : le partage de certaines fonctions permet d'accroître la productivité, de réaliser des économies d'échelle et de créer une culture de travail commune entre les collectivités ;
- des enjeux liés au niveau des services rendus : le renforcement et le partage de l'expertise et de l'ingénierie des collectivités, au profit en priorité des moins bien dotées, renforce la qualité des prestations publiques ;
- des enjeux liés aux politiques publiques : l'homogénéisation des politiques publiques et le développement d'une culture intercommunale enrichi la cohérence des grands projets structurants réalisés sur le territoire.

La mise en œuvre opérationnelle du schéma intercommunal de mutualisation des services repose sur 3 grands principes, pour garantir un travail collaboratif efficace en accord avec les enjeux politiques :

- Une mutualisation sur la base du volontariat qui permet le maintien de la spécificité de chaque commune ;
- Faire des économies sans sacrifier la qualité du service ;
- Les actions engagées doivent s'inscrire dans une dynamique collective et un objectif de pilotage technique commun des projets.

Elaboré collectivement par les élus et les collaborateurs des communes et de l'agglomération, le schéma intercommunal de mutualisation des services identifie 18 domaines d'activités. Il comporte en annexe 18 fiches actions décrivant précisément les enjeux existants, les objectifs recherchés, les modes d'organisation choisis, le calendrier de déploiement adopté, les outils juridiques privilégiés, les modalités financières actées et le suivi de la réalisation. Document évolutif et progressif, les domaines d'activités inscrits au schéma peuvent varier chaque année en fonction des besoins, des demandes, de l'état d'avancement et de l'actualité.

Entre 2020 et 2023, les domaines d'activités listés ci-dessous ont ainsi fait l'objet d'achèvement. Les fiches actions correspondantes ne font donc plus l'objet d'actualisation et n'apparaissent plus dans les annexes du présent rapport.

- **Action 4 – Entretien des espaces verts intercommunaux** fin 2022 : Avec la relance en 2023 du marché d'entretien des espaces verts des bâtiments et du foncier et face à la faible plus-value de cette action, l'agglomération a réintégré l'ensemble des sites et déployé une gestion différenciée.
- **Action 5 – Gestion de l'occupation des gymnases intercommunaux** fin 2022 : la réservation des gymnases intercommunaux hors temps scolaires est désormais prise en charge par les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul (à l'exception du complexe Marie Curie et du gymnase Jules Uhry).
- **Action 7 – Prêt de matériels techniques** fin 2020 : La mise en œuvre d'un dispositif commun a été abandonné. Selon son besoin et la disponibilité du matériel, une commune peut solliciter directement l'ACSO ou une autre collectivité.

En 2024, deux nouvelles actions ont intégré le schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creil Sud Oise : l'action 17 « Plan intercommunal de sauvegarde » et l'action 18 « Accompagnement et soutien aux communes membres ».

En 2025, l'**action 6 – gestion de la voirie communautaire** est supprimée dans la mesure où l'ACSO dispose de la compétence.

Le schéma intercommunal de mutualisation des services porte donc dorénavant sur 14 domaines et comporte 14 fiches actions mises en œuvre à partir de cinq modes d'organisation différents.

Le présent rapport s'attache à présenter sommairement les avancées réalisées au sein de chaque domaine en 2025 ainsi que les perspectives d'évolution pour l'année 2026. Les fiches actions annexées, mises à jour par chaque pilote, détaillent largement l'évolution du travail depuis la création du schéma intercommunal de mutualisation des services.

Action 1 – Développement d'un Plan de Formation Intercommunal (pilote en 2025 : ACSO) :

En 2025, le plan de formation intercommunal a organisé 70 sessions de formation pour environ 700 inscriptions, animées par 14 organismes dans 15 domaines variés. Le CNFPT a programmé 25 stages sur 34 demandés, avec des annulations limitées grâce à la mutualisation intercommunale et deux stages ajoutés en cours d'année. Sept stages n'ont pas été réalisés par manque de formateurs ou désengagement du CNFPT sur certaines thématiques. Près de 30 sessions ont été confiées à des organismes privés, principalement sur les habilitations professionnelles et des formations spécialisées. Quatre agents internes ont animé une quinzaine de sessions sur différentes thématiques permettant ainsi de valoriser le savoir-faire interne. La mutualisation permet de réduire le coût par agent tout en formant davantage de personnel. Une newsletter est diffusée chaque trimestre pour partager actualités RH et formations communes.

Le plan de formation intercommunal 2026 s'adapte aux réorganisations du CNFPT et a recensé les besoins pour organiser une centaine de formations de proximité. 15 formations intercommunales ont été demandées au CNFPT. Un recensement des autres formations (hors CNFPT) est également effectué.

Action 2 – Mise en œuvre d'une Médecine préventive commune (pilote en 2025 : ACSO) :

En 2025, le réseau intercommunal des assistants et conseillers de prévention a poursuivi son activité avec 7 réunions dédiées à la veille réglementaire, aux innovations et aux outils de prévention. Les groupes d'analyse de pratiques professionnelles se sont renforcés avec la création d'un groupe « accueil », portant à trois les groupes actifs. L'ACSO confirme son rôle de centre de visites médicales du CDG60, avec près de 1 000 visites réalisées en 2025. A partir de 2026, l'accueil des agents de Nogent-sur-Oise portera ce volume à environ 1400 visites annuelles.

Action 3 – Déploiement des fonctions supports informatique et téléphonie (pilotes en 2025 : Creil & ACSO) :

Les actions suivantes ont été effectuées en 2025 :

- Migration de la messagerie en Saas sur exchange online
- Mise en place d'un outil collaboration Teams
- Sécurisation du réseau informatique de l'ACSO et la ville de Creil par la mise en place de pare feu
- Migrations de multiples applications sur l'ACSO et la ville de Creil
- Aide aux communes (téléphonie, réseau)

Projets 2026 :

- Poursuite du renouvellement des ordinateurs obsolètes. Passage à Windows 11
- Refonte complète de nos infrastructures serveurs
- Renouvellement tablettes Obsolètes des écoles
- Renouvellement des copieurs

- Poursuite de l'accentuation de la cybersécurité des systèmes et du réseau de l'Agglomération et des communes membres, et mise en place de pare-feu à Creil et l'ACSO
- Poursuite de la migration applicatifs en SaaS pour les applications critiques
- Aides aux communes (téléphonie, réseau)

Action 8 - Instruction des autorisations d'urbanisme (pilote en 2025 : Saint-Maximin) :

La ville de Saint-Maximin instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme de Cramoisy, Saint-Vaast-Les-Mello et Thiverny depuis le 1^{er} décembre 2020. En 2024, la commune de Saint Maximin s'est engagée dans la dématérialisation des documents d'urbanisme grâce à une formation du Parc Naturel Régional Oise Pays de France. Les premiers dossiers tests dématérialisés vont être traités au 1^{er} trimestre 2026, pour un déploiement progressif.

Volume des dossiers traités par le service instructeur partagé pour les communes de Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny :

- 2020 : 7
- 2021 : 31
- 2022 : 40
- 2023 : 33
- 2024 : 55
- 2025 : 37

Il est prévu en 2026 que les communes de Cramoisy, Thiverny et Saint Vaast-lès-Mello soient équipées et formées au logiciel métier Oxalis afin que les échanges entre le service instructeur partagé et ces communes se fassent par voie dématérialisée. Il n'y aura donc plus d'envoi au service instructeur partagé des dossiers en papier des permis et des autorisations de travaux.

Action 9 - Lutte contre l'habitat indigne (pilote en 2025 : Creil & ACSO) :

En 2025, les communes de Saint-Vaast-lès-Mello et Montataire ont adhéré au service commun intercommunal de lutte contre l'habitat indigne.

La mise en œuvre des trois dispositifs de la loi ALUR s'est poursuivie, avec un contrôle renforcé du permis de louer en lien avec la CAF et les communes. Des signalements à la DDT ont permis d'engager des procédures contre les bailleurs ne respectant pas leurs obligations. Le renouvellement de deux conventions avec la CAF de futurs partenariats, notamment avec les fournisseurs d'énergie, renforceront les contrôles. Des amendes administratives peuvent être appliquées après mise en demeure, dont le produit est perçu par l'EPCI.

Un bilan de l'application des dispositifs a été présenté en 2025 qui a conduit à un ajustement des périmètres d'application de ces outils.

Les moyens du service de lutte contre l'habitat indigne ont été renforcés.

Les échanges techniques conjoints avec certains partenaires se poursuivront en 2026. Par ailleurs, un projet de partenariat avec la fondation pour le Logement des défavorisés est prévu sur la formation de bénévoles pour l'accompagnement des locataires concernés.

Action 10 – Développement d'un Système d'Information Géographique Communautaire (pilote en 2025 : ACSO) :

Les conventions de mise à disposition étant arrivées à échéance au 31 décembre 2024, les communes ont renouvelé leur engagement aux mêmes conditions. Saint-Maximin n'a pas souhaité adhérer à la mutualisation.

En 2025, le développement du SIG intercommunal s'est poursuivi à travers la publication de nouvelles cartes « métiers » (gestion des déchets, observatoire de copropriétés, suivi des constructions, énergies renouvelables, etc.) et le développement d'application cartographique à destination du grand public (carte des secteurs scolaires, projets NPNRU et partenaires, etc.)

Cette nouvelle année sera consacrée au développement du SIG intercommunal « GéoSudOise » par la publication de nouvelles cartes ainsi qu'au développement d'application cartographique à destination du grand public. Par ailleurs, deux études de faisabilité sont prévues : une pour la création d'un service commun SIG en 2027 / 2028 et l'autre pour ouvrir le partenariat SIG (RCCEM, SMVB, etc.).

Actions 11 – Création d'une mission de recherche de financements et 12 - Développement de la fonction conseil et veille juridique (aucun pilote en 2025) :

L'absence de pilote désigné pour le suivi de ces deux actions explique qu'aucune avancée sur ces dossiers n'ait été relevé depuis la reconduction du schéma intercommunal de mutualisation des services en 2020.

Action 13 – Gestion des archives (pilote à partir de 2024 : ACSO) :

Cette action n'a pas été mise en œuvre depuis l'élaboration du schéma en 2018. Il avait été indiqué qu'en 2024, avec le départ prochain de son archiviste, l'agglomération proposera aux communes volontaires de relancer la réflexion et d'étudier l'opportunité de créer un poste mutualisé, voir un service commun, selon les besoins et les attentes de chaque structure. Ce point n'a pas fait l'objet d'une avancée en 2024 et 2025.

Action 14 – Développement de la lecture publique (pilotes en 2025 : Creil & ACSO) :

En 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de lecture publique, de nombreux groupes de travail des médiathèques de l'ACSO ont été animés autour de l'accueil, de la petite enfance et des adolescents. Un outil collaboratif a également été déployé pour structurer le travail en réseau. Par ailleurs, des actions de formation ont été menées, ainsi que la rédaction d'une charte d'accueil commune et d'un cahier des charges pour un diagnostic de l'accueil. Des actions culturelles ciblées ont été développées, dont le festival « Petits pas Grandes Histoires » et des ateliers pour adolescents.

Pour l'année 2026, les priorités portent sur la formation, la mise en œuvre de la charte et le lancement du diagnostic de l'accueil. Le renouvellement des actions culturelles, le développement de l'itinérance (bibliobus) et le renforcement du réseau sont également prévus.

Action 15 - Travail en commun des écoles de musique (pilotes en 2025 : Creil & ACSO) :

En 2025, sept réunions ont permis de relancer le travail en réseau des écoles de musique de l'ACSO. Les échanges ont porté sur un nouvel événement commun, le recrutement d'un enseignant mutualisé et la mise à jour du guide des écoles de musique. Le projet central

« Accordez vos vélos », associe pratique vocale, mobilité douce et engagement écologique, avec un événement prévu le 29 mai 2026. Après ajustements, seules les communes de Villers-Saint-Paul et Creil devraient y participer. L'école de musique de Montataire (l'AMEM) va peut-être s'associer à la programmation prévue à différentes dates dans les communes suivantes : Cramoisy, Montataire, Saint-Maximin, Rousseloy, Thiverny et Saint-Vaast-lès-Mello.

En 2026, le groupe de travail continuera de se réunir pour finaliser l'organisation du projet « Accordez vos vélos », aborder de nouveau le recrutement d'un enseignement mutualisé et la mise à jour du guide des écoles de musique. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle convention entre les établissements du territoire (la précédente entre Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire n'ayant pas été reconduite).

Action 16 – Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (pilotes en 2025 : Creil & ACSO)

Le partage de la fonction de DGS entre la ville de Creil et l'ACSO à raison de 50% du temps de travail entre chaque structure, dans le cadre d'un service commun est effectif depuis mi-2020.

Action 17 – Plan Intercommunal de sauvegarde (pilotes en 2025 : Creil & ACSO)

D'avril 2023 à 2025, le travail est en cours pour l'élaboration et la mise en œuvre du PICS.

En 2025, l'étude de risques ainsi que le recensement des enjeux et l'impact sur l'ensemble du territoire intercommunal ont été réalisés.

L'objectif est d'approuver le PCIS par les membres du conseil communautaire au 1^{er} semestre 2026.

Un exercice de Sécurité Civile sera réalisé pour le 2nd semestre 2026, permettant la coordination opérationnelle intercommunale.

Un forum sur les risques majeurs, la prévention des risques et la gestion des situations exceptionnelles et de crise sera organisé au 2nd semestre 2026, à destination des scolaires, des entreprises, de la population, des élus et des agents de collectivités.

Action 18 – Accompagnement et soutien aux communes membres (pilote en 2025 : ACSO)

En 2025, les communes ont été accompagnées par la chargée de mission en poste, sur divers sujets en fonction de leurs demandes. L'objectif est de soutenir et accompagner les petites communes sur leurs besoins en ingénierie dans des domaines variés relevant des compétences communales. La chargée de mission a également travaillé sur d'autres dossiers transversaux rattachés à la Direction Générale des Services de l'ACSO.

L'accompagnement se poursuivra en 2026.